



DIRECTION DE L'ÉDUCATION SERVICE JEUNESSE

REGLEMENT INTERIEUR TEMPORAIREMENT RENFORCÉ

La période de crise sanitaire actuelle nous oblige à mettre en place des conditions d'accueils inhabituelles. De ce fait, les éléments suivants viennent compléter le règlement intérieur du service jeunesse pour les vacances d'été 2020.

➤ **Limitation du nombre de jeunes accueillis chaque jour**

Le service jeunesse ne pourra désormais accueillir plus de 10 jeunes simultanément. Par conséquent, un système de réservation sera mis en place.

➤ **Procédure de réservation**

L'accès au service jeunesse sera autorisé uniquement sur réservation préalable, à la journée ou à la demi-journée selon les besoins de chacun.

Chaque enfant inscrit au service jeunesse recevra un document intitulé « procédure de réservation » qui explique en détails comment effectuer une réservation pour l'été.

Pour les senlisiens, il sera possible, dans la limite des places disponibles, de réserver par avance pour plusieurs jours. Ceux qui résident dans d'autres communes devront quant à eux se contenter d'une réservation au jour le jour en fonction des places restantes.

Si un jeune ne peut pas venir un jour où il a réservé une place, il sera nécessaire de prévenir l'équipe d'animation au plus tard la veille afin que sa place puisse être attribuée à un autre jeune.

Les absences malgré réservation, sans motif valable, pourront donner lieu à l'annulation de toutes les prochaines réservations du jeune.

➤ **Accès à la structure**

La porte d'entrée du service jeunesse restera fermée et nous ne disposons pas d'interphone. Il faudra donc appeler le 06.31.63.34.31 pour qu'un animateur vienne vous ouvrir.

Si vous ne disposez pas de téléphone portable, vous pouvez appeler depuis votre domicile pour nous indiquer votre horaire d'arrivée. Un animateur viendra vous ouvrir à l'horaire convenu.

Il sera demandé à chaque jeune de se laver les mains en arrivant dans la structure.

De plus, il ne sera plus possible de sortir temporairement de la structure pour revenir plus tard dans la journée. Tout départ sera définitif jusqu'au lendemain.

➤ **Activités**

Seuls les activités compatibles avec les règles sanitaires en vigueur seront proposées cet été. L'offre de loisirs se trouvera donc réduite temporairement.

Les déplacements à l'extérieur de la ville ne seront pas possibles. Les animateurs pourront cependant proposer des jeux ou ballades en extérieur à proximité de la structure mais aucune sortie payante ne sera proposée, contrairement à d'habitude.

➤ **Effets personnels**

Les effets personnels des jeunes (casquettes, veste, lunettes ...) ne devront pas être posés n'importe où. Nous mettrons à dispositions des sacs plastiques nominatifs permettant de ranger les affaires de chacun et ainsi éviter que d'autres jeunes puissent y toucher.

➤ **Règles sanitaires**

Chaque jeune devra apporter avec lui au moins un masque de protection en tissu ou deux masques jetables afin de se couvrir la bouche et le nez.

Les jeunes accueillis devront se conformer en tout temps aux consignes des animateurs qui veilleront à faire respecter les règles de distance physique entre les jeunes.

Le matériel utilisé sera systématiquement désinfecté après chaque utilisation et les échanges d'objets entre jeunes ne seront pas autorisés.

Les jeunes qui ne respecteraient pas ces consignes ne seront plus acceptés au sein du service jeunesse.

➤ **Restauration**

Un temps de repas sera mis en place de 12h à 13h. Sur ce temps, seuls les jeunes ayant apporté leur repas pourront rester au sein de la structure. Les jeunes qui souhaitent venir dès le matin et rester l'après-midi devront donc impérativement apporter avec eux leur repas.

Tous ceux n'ayant pas de repas devront par conséquent quitter la structure à 12h et ne pourront pas revenir avant le lendemain.

Comme pour le matériel, les échanges et le partage de nourriture entre les jeunes seront interdits.